

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1848.

Crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs au Département
de la Guerre (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. MALOU.

MESSIEURS,

La section centrale à laquelle vous avez renvoyé le projet de crédit de 9 millions de francs, demandé pour le Département de la Guerre, a entendu ce matin M. le Ministre de la Guerre.

D'après les explications données à la section centrale, déjà, à raison des circonstances impérieuses qui ont surgi, des engagements pour plusieurs dépenses ont été pris dans une certaine limite.

Il résulte également de ces explications, qu'une partie des dépenses est éventuelle. M. le Ministre demande la somme qu'il juge être nécessaire, d'après l'état actuel de la Belgique et des pays voisins, pour pourvoir aux besoins du service jusqu'au 1^{er} septembre prochain.

Si ces circonstances s'améliorent, de notables économies pourront être faites. Si l'hypothèse contraire se réalisait, M. le Ministre de la Guerre pourrait être amené à dépenser le crédit tout entier. Mais, dans la première hypothèse, M. le Ministre de la Guerre s'est engagé à faire toutes les économies qui seraient compatibles avec la sûreté du pays et avec le maintien de l'ordre.

(¹) Projet de loi, n^o 194.

(²) La commission était composée de MM. LIEDTS, *président*, D'ELHOUNGNE, MALOU, COGELS, D'HUART, MERCIER et ROUSSELLE.

En conséquence, la commission vous propose, Messieurs, l'adoption du projet de loi. Quatre membres ont voté pour le projet, deux se sont abstenus.

Le projet n'indique pas sur quel crédit la dépense sera prélevée.

La Chambre a déjà imputé, sur l'emprunt de 12 millions, 2 millions pour le canal latéral à la Meuse. D'après une proposition qui vous est faite, 2 millions seraient prélevés sur le même emprunt pour le Département de l'Intérieur. Il resterait donc 8 millions.

Il nous a paru inutile, dans les circonstances actuelles, de libeller un article spécial. Les 8 millions restant disponibles avaient été affectés en premier lieu aux dépenses de la guerre, et il ne resterait, en ce qui concerne le Département de la Guerre, qu'à pourvoir à une dépense d'un million, par le second emprunt.

Le Rapporteur,

J. MALOU.

Le Président,

LIEDTS.

